

N°FIN/2022/62

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	21 septembre 2022	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	21 septembre 2022	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 36 Votants : 47

Séance du 28 septembre 2022

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Kévin AUGÉ, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothee BRICOUT, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Catherine DECUYPER
Mme Evelyne TRESCARTES
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Christine LEMOINE, pouvoir à M. Cyril HAGHEBAERT
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. SORET
M. Richard ZEIGER, pouvoir M. Jean-Yves MESNY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Elisabeth LEFÈVRE
Mme Michèle BARRY, pouvoir à M. Bernard MORAINÉ
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
M. Xavier MARQUIS, pouvoir à Francis BOURSIN
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à Guy BOURRAS
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Didier MOREAU
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, pouvoir à M. Bruno JAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Participation financière de la CCJ à la Mission Locale du Migiennois et du Jovinien.

FIN/2022/62

**Conseil communautaire du
28 septembre 2022**

Objet : PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CCJ A LA MISSION LOCALE DU MIGENNOIS ET DU JOVINIEN.
[voir avenant contractuel, chiffres clés et bilan permanent en pièces jointes]

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Mission Locale du Migennois et du Jovinien met en place des actions concourant à lever les freins et obstacles à l'insertion professionnelle des actifs en rapprochant les publics éloignés des dispositifs d'accompagnement,

Considérant le partenariat entre la Communauté de Communes du Jovinien et la Mission Locale du Migennois et du Jovinien conclu en 2017, pour un an, et renouvelable chaque année,

Considérant que la Communauté de Communes du Jovinien s'est engagée, pour 2022, à participer au financement du poste du personnel dédié aux permanences à hauteur de 31 000 € et aux frais de fonctionnement de la Mission Locale du Migennois et du Jovinien à hauteur de 4 000 €.

Considérant que cette participation est affectée aux frais de fonctionnement sur la base de tenue effective de 3,5 jours de permanences toutes les semaines à Joigny et de 0,5 jour toutes les semaines à Saint-Julien-du-Sault,

Considérant que le montant de la participation financière globale de la Communauté de Communes du Jovinien s'élève à 35 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 10 mai 2022,

Vu la commission des finances et la conférence des maires du 20 septembre 2022,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

AUTORISE le président à verser la participation financière de la Communauté de Communes du Jovinien à la Mission Locale du Migennois et du Jovinien, soit la somme de 35 000 €,

DIT que les crédits sont bien inscrits au budget principal,

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND